Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
http://assembly.coe.int

1949.2019

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 14998
18 octobre 2019

Opérations militaires turques sur le territoire de la Syrie

Question écrite n° 743 au Comité des Ministres
de M. Manuel VESCOVI, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Le mercredi 9 octobre 2019, la Turquie a déclenché son attaque militaire sur le territoire syrien. Les premières vagues de personnes déplacées, fuyant les bombardements à la frontière entre la Turquie et la Syrie, ont déjà été enregistrées et des centaines de morts ont été signalées.

Les principales villes frontalières ont été touchées, notamment Kobane, symbole de la résistance kurde contre Daech.

L'armée de l'air turque a également bombardé des centres de santé, notamment celui de la ville de Serekanyie/Ras Al Ain. Frapper des installations médicales, du personnel médical et du personnel humanitaire constitue une très grave violation des droits de l'homme, du droit international et de la Convention de Genève.

M. Vescovi

demande au Comité des Ministres,

Quelles mesures compte prendre le Comité des Ministres à l'égard d'un État membre, la Turquie, qui a entrepris des opérations militaires sur le territoire de la Syrie, violant ainsi les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe?